

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [myriam ouellette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f9eebafc74ac61ffd6c912e>

Date d'obtention : 2024-10-11 14:32:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil qui aide nos partenaires à mieux partager les informations et à respecter le rôle de chacun des intervenants afin d'aider nos jeunes qui ont produits, possédés ou partagés des sextos

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de poser les bonnes interventions, les bonnes questions afin d'aider le jeune ou les jeunes sans nuire aux interventions des autres intervenants

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, à ne pas voir les photos ou vidéos. Ensuite, être dans la bienveillance auprès du jeune. Et par la suite, évaluer le contexte, la nature, les intentions et l'étendue de la situation afin que tout soit pris en charge rapidement.